
Développement et Paix –
Caritas Canada :

**Politique de
communications**

1. Introduction

Des communications fluides et transparentes sont essentielles pour le bon fonctionnement de l'organisation en tant que mouvement démocratique et organisme officiel au sein de l'Église catholique au Canada, ainsi que pour agir en conformité avec la loi canadienne sur les organisations à but non lucratif.

Des communications claires, avec les instances concernées, sont essentielles pour que Développement et Paix – Caritas Canada puisse remplir sa mission de soutenir des populations parmi les plus pauvres et les plus vulnérables dans les pays du Sud et de sensibiliser et engager les Canadiennes et les Canadiens sur les causes profondes de la pauvreté et de l'injustice dans le monde.

2. Objectifs de la politique

- Répondre aux besoins de communication interne et externe de l'organisation.
- Assurer que les communications de l'organisation servent sa mission.
- Définir les rôles et les responsabilités de celles et ceux qui communiquent au nom de l'organisation.
- Établir le rôle des communications dans la transparence de l'organisation.
- Veiller à ce que l'identité visuelle de l'organisation soit respectée et renforcée dans les communications internes et externes de l'organisation.

3. Principes de communications

Développement et Paix s'engage à élaborer et à mettre en œuvre des communications qui :

- Expriment les valeurs et la mission de l'organisation ;
- Respectent la dignité de toutes personnes, sans discrimination ;
- Promeuvent la transparence et une reddition de comptes ;
- Favorisent le dialogue, le partenariat et la synodalité ;
- Représentent l'enseignement social de l'Église, en particulier l'option préférentielle pour les pauvres et la solidarité ;
- Reconnassent les deux langues officielles du Canada.

4. Champs d'applications

Toute communication faite au nom de l'organisation par une personne employée, un membre du Conseil national, un membre d'un conseil diocésain, ainsi qu'un membre de Développement et Paix doit :

- Respecter les valeurs et la mission de l'organisation ;
- S'aligner avec les décisions et positions de l'organisation ;
- Respecter **la politique sur les prises de positions et déclarations publiques** ;
- Porter les messages clés de l'organisation en agissant comme porte-parole pour l'organisation ;
- Agir avec loyauté et diligence, tel que décrit dans le **code de conduite** ;
- Respecter la politique de confidentialité de l'organisation (à venir).

À des fins de transparence et d'imputabilité et conformément à ses obligations de rapportage tel qu'énoncés dans la loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, les **Normes de gestion de Caritas Internationalis** et le **Code d'éthique de Coopération Canada**, Développement et Paix s'engage à :

- Produire un rapport annuel pour diffusion publique qui fournit les résultats de ses projets de développement communautaire et d'aide humanitaire, ainsi que de ses campagnes d'éducation et de collecte de fonds.
- Rendre disponibles ses états financiers vérifiés.
- Fournir des informations sur ses partenaires dans les pays du Sud, incluant le nom du partenaire et les détails des projets financés, en autant que cela ne compromette la sécurité du partenaire.
- Communiquer aux principales parties prenantes concernées les décisions qui affectent la gouvernance, la mission et/ou le travail de l'organisation.
- Fournir un rapport d'activités à l'assemblée plénière de la Conférence des Évêques catholiques du Canada (CECC).
- Présenter un rapport d'activités lors des assemblées régionales des membres.
- Répondre à des demandes médiatiques promptement.
- En situation de crise qui porte atteinte à la réputation de l'organisation, la procédure de gestion de crise (à venir) doit être suivie, mandatant des porte-paroles clairs pour l'organisation.

Toutes ressources créées pour promouvoir l'organisation, autant au niveau national que local, doit suivre le **Guide des normes graphiques**, y compris l'utilisation correcte du logo et du nom de l'organisation.

5. Rôles et responsabilités

Le directeur général est responsable d'assurer des lignes de communication appropriées à tous les niveaux de l'organisation et ce qui suit définit les rôles et responsabilités pour assurer une communication régulière et efficace avec les différents publics de l'organisation.

Communications avec la Conférence des évêques catholiques du Canada

Ce niveau de communication ne peut être classé dans l'ensemble des communications avec les autres parties prenantes. Étant donné que « Pour être plus qu'un organisme humanitaire et philanthropique, une agence catholique doit absolument s'identifier à l'Église et collaborer étroitement avec ses pasteurs. »¹

Une reddition de compte adéquate et transparente destinée à la CECC permettra de renforcer la communication et la collaboration entre les deux organismes. Un plan de communication entre les deux organisations sera établi annuellement pour assurer des communications internes fluides et des communications externes conjointes au besoin.

Le directeur général est responsable de communiquer avec le Secrétaire général de la CECC. Quand jugé nécessaire, le/la président.e de Développement et Paix communiquera avec le président de la CECC.

Communications internes

Cela inclut les communications aux employés, au Conseil national et aux partenaires.

- Le comité de gestion communique les principales décisions de gestion et les mises à jour aux membres du Conseil national et au personnel de Développement et Paix.
- Le département des programmes internationaux est l'interlocuteur principale pour les communications avec les partenaires.
- Pour les communications au sein du Conseil national, les membres sont tenus à suivre la **Politique sur les communications entre les comités, le comité exécutif et le Conseil National.**

Communications régionales

Les communications régionales comprennent les communications aux assemblées épiscopales régionales, aux conseils diocésains, aux évêques locaux, aux paroisses locales et aux membres locaux. Un plan de communication pour chaque région sera élaboré chaque année. Ces communications sont réalisées avec le soutien des départements chargés de l'engagement du public et les communications, et de la direction générale, selon les besoins.

- Le département chargé de l'engagement du public, avec le soutien du bureau national, informe les assemblées épiscopales régionales et les président.e.s des conseils diocésains des principales décisions de gestion et des programmes ou activités nationaux à partager et à promouvoir au niveau diocésain.
- Le Conseil national informe les conseils diocésains des principales décisions de gouvernance prises par le Conseil national et fournit un rapport annuel sur les activités du Conseil national lors des assemblées régionales.
- Les conseils diocésains partagent avec les membres locaux les communications du Conseil national et les programmes ou activités nationaux à partager et à promouvoir au niveau diocésain. Ils informent également l'évêque ordinaire local des activités de Développement et Paix et le rencontrent au moins une fois par an.

1 Regard vers l'avenir, unis dans la foi et la confiance : Lettre pastorale du Président de la Conférence des évêques catholiques du Canada pour le 50e anniversaire de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix / Caritas Canada, le 20 novembre 2016, p. 4.

Communications externes

Cette catégorie comprend toutes les informations publiques sur l'organisation et inclut les communications destinées au grand public, aux personnes donatrices, aux sympathisants.es, aux médias et à toute entité intéressée à Développement et Paix.

Le département en charge des communications est responsable, entre autres, de :

- Élaborer un plan de communications externes annuel
- Mettre à jour le site web de l'organisation
- Veiller à ce que l'image de marque de l'organisation soit respectée
- Répondre aux demandes médiatiques nationales
- Produire un rapport annuel
- Gérer les plateformes nationales de médias sociaux
- Promouvoir l'organisation et ses campagnes au niveau national

Le département en charge de l'engagement du public est responsable, entre autres, de :

- Promouvoir l'organisation et ses campagnes dans les différentes régions du Canada
- Répondre à des demandes médiatiques régionales

Les membres de Développement et Paix sont également encouragés à accroître la visibilité de l'organisme en communiquant avec leurs médias locaux, le service de communication de leur diocèse ou de leur paroisse et avec d'autres acteurs communautaires ayant des intérêts similaires à ceux de Développement et Paix. Un guide de communications les soutiendra dans leurs efforts.

Relations gouvernementales

Le département des programmes internationaux est responsable de communiquer avec le Gouvernement du Canada et d'autres bailleurs de fonds bilatéraux, tel que les gouvernements provinciaux, au besoin.

Le département en charge des communications est responsable de coordonner avec le Service des communications du Gouvernement du Canada ou autres, pour des annonces publiques.

Le département en charge du plaidoyer communique avec le gouvernement canadien sur des enjeux de solidarité internationale. Les membres sont encouragés à rencontrer ou communiquer avec leur député.e comme citoyen.ne pour discuter des enjeux de solidarité internationale, en suivant les messages clés fournis par Développement et Paix.

6. Processus de mise en œuvre connexe

1. Plan de communications externes
2. Plan de communications entre Développement et Paix et la CECC
3. Plan de communications régional

7. Ressources

- Rôle du membre du CN
- Politique sur les communications entre les comités, le comité exécutif et le Conseil National
- Code de conduite
- Politique de prise de position
- Guide des normes graphiques
- Procédure de gestion de crise (à venir)
- Guide de communications (à venir)
- Politique de confidentialité (à venir)

Prochaine révision de la politique : Novembre 2021. Le Conseil National doit être informé de toutes révisions à cette politique.